



## CHOLET SPORTS LOISIRS RECRUTEMENT – COMPLEXE GLISSEO

Cholet Sports Loisirs, gestionnaire d'équipements publics de sports et de loisirs pour Cholet Agglomération, recherche pour son complexe Patinoires-Fitness-Piscines Glisséo à Cholet (49300) :

### **1 Maître-Nageur Sauveteur H/F**

#### **Votre Contrat de travail**

- **Contrat à Durée Indéterminée – 17,50 heures** hebdomadaires (temps annualisé),
- Poste à pourvoir **dès que possible**.

#### **Vos Missions**

- Encadrement et animation des activités aquatiques :
  - Préparation, animation et évaluation des séances d'enseignement scolaire et de natation,
  - Préparation et animation des activités aquatiques (future maman, aquagym, aquabike...),
  - Entretien du matériel pédagogique.
- Surveillance et sécurité du public :
  - Surveillance du public présent dans les bassins,
  - Assure la sécurité des usagers en application de la réglementation et du POSS,
  - Dialogue avec les usagers, gestion des conflits et faire respecter le règlement intérieur,
  - Intervention de secours dans tous les lieux du bâtiment.

#### **Votre formation (obligatoire)**

- BPJEPS AAN, BEESAN, Licence Professionnelle des Activités Aquatiques ou Titre équivalent MNS,
- Être à jour du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la profession de MNS,
- Être à jour du recyclage PSE 1.

#### **Vos Qualités**

- Bienveillance, sens du relationnel & de l'accueil,
- Autonome, polyvalent, disponible, pédagogue et méthodique,
- Être source de proposition pour dynamiser l'établissement (animations, soirées à thème...).

#### **Notre organisation du temps de travail**

- Travail selon trame de planning fixe (hors vacances scolaires),
- Travail 1 week-end sur 4 (hors été),
- Horaire de début de journée minimale : 7h45 – heure de fin de journée maximale : 21h15,
- Possibilité de travailler les jours fériés.

#### **Votre rémunération & avantages**

- Un environnement de travail convivial au sein d'une équipe passionnée et dynamique,
- Rémunération mensuelle brute de 1070,60 € - Statut Technicien / Groupe 4 de la CCN du Sport,
- Complément de rémunération : prime d'ancienneté non plafonnée, 13ème mois, majoration des heures de dimanche (30%) et de jours fériés (50%),
- De nombreux avantages sociaux : 32 jours de congés payés, contrats frais de santé collectifs avec participation de l'employeur, chèques vacances, chèques cadeaux Noël et évènements familiaux, accès tarifs réduits ou gratuits aux différents sites sportifs & de loisirs de Cholet Sports Loisirs, ...

#### **Comment nous rejoindre ?**

Envoyez-nous votre CV et votre lettre de motivation par mail à [gisseopiscines@csl-cholet.fr](mailto:gisseopiscines@csl-cholet.fr)



La gestion des grands équipements de sports et de loisirs de l'Agglomération du Choletais

